

## Compte rendu du Conseil du 20 mars 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 20 mars 2026 à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ROSALIE, Maire de Piffonds.

Nombre de membres en exercice : 15

### **Présents :**

Mesdames Viviane FOURQUET, Diana SELME, Françoise WALTER, Monique CAPELLE, Elodie CASSABOFF et Catherine HARDOUIN,

Messieurs Pascal ANICA, Jérôme LORET, Michaël BRANCO, Damien LALOYAUX Thierry ROYER, Sylvain CARMIGNAC, Xavier ROSALIE et Jean-Luc HENRY.

### **Absents :**

Madame Gabrielle RAGOO, pouvoir donné à Madame Diana SELME.

**Secrétaire de Séance :** Madame Monique CAPELLE.

### **L'ordre du jour est le suivant :**

1. Résultats des élections municipales,
2. Election du Maire, présidé par le doyen d'âge du Conseil Municipal (article L.2122-8 du CGCT)
3. Fixation du nombre des adjoints au Maire,
4. Election des adjoints au Maire, (article L.2122-8 du CGCT)
5. Vote des délégations d'attributions du conseil municipal au Maire qui pourra lui-même les déléguer à ses adjoints ou à des conseillers municipaux,
6. Vote des indemnités de fonction du Maire,
7. Vote des indemnités de fonction des adjoints,
8. Lecture et remise d'une copie de la chartre de l'élu local,
9. Vote de désignation de délégués appelés à siéger dans les commissions municipales et organismes extérieurs dont les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes,
10. Questions diverses.

## Point 1 : Résultats des élections

- Madame Diana SELME rappelle les résultats des élections survenues le 15 mars 2026.

	Sièges à pourvoir	Sièges pourvus
Conseil municipal	15	15

### Résultats<sup>™</sup> au 1<sup>er</sup> tour

Liste des candidatures	Conduite par	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Sièges
<u>UN PROJET D'AVENIR POUR PIFFONDS</u>	M. Pascal ANICA	162	31,46	50,78	12
<u>Une équipe qui a fait ses preuves</u>	M. Xavier Fabien ROSALIE	157	30,49	49,22	3

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	515		
Abstentions	182	35,34	
Votants	333	64,66	
Blancs	10	1,94	3,00
Nuls	4	0,78	1,20
Exprimés	319	61,94	95,80

**Le Conseil en prend acte.**

## Point 2 : Election du Maire.

- L'élection du Maire s'est faite sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal, à savoir Madame Diana SELME

*Candidat déclaré :*

1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire :	
bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	3
bulletins nuls :	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	12
Majorité absolue des suffrages exprimés :	7
A obtenu : Monsieur Pascal ANICA	12

Est élu : Monsieur Pascal ANICA, Maire de la commune de Piffonds

**Le Conseil municipal prend acte de l'élection de Monsieur Pascal ANICA comme Maire de la commune de Piffonds.**

## Point 3 : Fixation du nombre des adjoints au Maire.

- Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il réduit l'effectif de 4 adjoints à 2 adjoints.

Point 4 : Election des adjoints au Maire.

- Compte tenu de la fixation à 2 du nombre des adjoints au Maire de la commune de Piffonds :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire les adjoints au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

**Il est procédé à l'élection des adjoints**

Liste déclarée : Jérôme LORET

**1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN :**

<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</u>	15
<u>A déduire :</u> (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	3
<u>bulletins nuls :</u>	0
<u>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :</u>	12
<u>Majorité absolue des suffrages exprimés :</u>	7

**Ont obtenu :**

Liste Jérôme LORET, douze voix (préciser le nombre en chiffre et toutes lettres) 12

- La liste Jérôme LORET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :  
Monsieur Jérôme LORET et Madame Viviane FOURQUET

**Le Conseil Municipal prend acte de la nomination des 2 adjoints au Maire à savoir  
Monsieur Jérôme LORET et Madame Viviane FOURQUET**

**Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l'élu local à l'ensemble du Conseil.**

Point 5 : Vote des délégations d'attributions du conseil municipal au Maire qui pourra lui-même les déléguer à ses adjoints ou à des conseillers municipaux.

- Le conseil municipal,  
**DECIDE**, en application des articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code général des collectivités territoriales, de déléguer à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :
- 1°) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
  - 2°) fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal à 10.00 € HT ;
  - 3°) procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts à maxima de 100 000.00 € HT destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires ;
  - 4°) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et plus particulièrement de signer les devis et factures relatifs aux affaires courantes de la commune dans la limite de 3 500.00€ HT.
  - 5°) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
  - 6°) passer les contrats d'assurance et percevoir les remboursements après sinistres ;
  - 7°) créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
  - 8°) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
  - 9°) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  - 10°) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 500.00 € HT ;
  - 11°) fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, avoués, huissiers de justice et experts ;
  - 12°) fixer, dans les limites fixées de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
  - 13°) décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

- 14°) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;  
15°) intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle tant en demande qu'en défense ;  
16°) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquelles sont impliqués des véhicules municipaux jusqu'au seuil de 20 000,00 € HT ;  
17°) de donner en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;  
18°) de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.  
19°) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 3 000.00 € HT autorisé par le conseil municipal ;  
20°) d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme, sans limite de montant ;  
21°) d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme, sans limite de montant.

-Adopté à 12 pour et 3 contre.

**Point 6 : Vote des indemnités de fonction du Maire.**

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Suite à l'intervention de Monsieur Le Maire, celui-ci a demandé de diminuer les indemnités du Maire.  
Le conseil municipal décide de faire une diminution de 14.3% sur le taux maximum des indemnités du Maire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 pour, 1 abstention et 2 contre et avec effet au 20 mars 2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire avec 14.3 % en moins du taux maximum de 44.3 %, soit :**

**Population : entre 500 et 999 (au 1<sup>er</sup> janvier 2026) au taux de 30 % de l'indice brut terminal (soit 1027 au 1<sup>er</sup> janvier 2026)**

**Point 7 : Vote des indemnités de fonction des adjoints.**

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints du Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 pour, 2 contre et 1 abstention et avec effet au 20 mars 2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :**

**Population : entre 500 et 999 (au 1<sup>er</sup> janvier 2026) au taux de 11.77 % de l'indice brut terminal (soit 1027 au 1<sup>er</sup> janvier 2026)**

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

**Point 8 : Vote de désignation de délégués appelés à siéger dans les commissions municipales et organismes extérieurs dont les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes**

- Le Maire demande aux conseillers que ceux qui veulent être délégués ou suppléants de commissions se manifestent.  
Les délégués sont donc les suivants :

## **DELEGUES SYNDICATS ET COMMISSIONS**

- **Syndicat de gendarmerie**
  - 2 titulaires : Damien LALOYAUX – Thierry ROYER
  - 2 suppléants : Sylvain CARMIGNAC – Gabrielle RAGOO
- **Syndicat collègue Courtenay**
  - 2 titulaires : Diana SELME – Michaël BRANCO
  - 2 suppléants : Monique CAPPELLE - Gabrielle RAGOO
- **Syndicat collègue Villeneuve Sur Yonne**
  - 1 titulaire : Diana SELME
  - 1 suppléant : Michaël BRANCO
- **Syndicat d'électrification (SDEY)**
  - 1 titulaire : Sylvain CARMIGNAC
  - 1 suppléant : Thierry ROYER
- **SIVU fourrière du Sénonais**
  - 1 titulaire : Damien LALOYAUX
  - 1 suppléant : Viviane FOURQUET
- **CNAS (action sociale du personnel)**
  - 1 délégué : Michaël BRANCO
- **Correspondant Défense**
  - 1 correspondant : Damien LALOYAUX
- **CLECT Commission locale d'évaluation des charges transférées**
  - 1 titulaire : Monique CAPPELLE
  - 1 suppléant : Viviane FOURQUET
- **BASSIN Du Loing (CLERY)**
  - 1 titulaire : Jérôme LORET
  - 1 suppléant : Sylvain CARMIGNAC
- **YONNE MEDIAN**
  - 1 titulaire : Jérôme LORET
  - 1 suppléant : Thierry ROYER
- **UNA Association d'aide à domicile**
  - 1 titulaire : Elodie CASSABOFF
  - 1 suppléant : Françoise WALTER
- **Transports scolaires de Courtenay**
  - 1 titulaire : Diana SELME
  - 1 suppléant : Viviane FOURQUET
- **Transports scolaires de Villeneuve Sur Yonne**
  - 1 titulaire : Viviane FOURQUET
  - 1 suppléant : Diana SELME

**COMCOM élections le 16 avril - Communauté de commune de Gâtinais en Bourgogne**  
**2 titulaires : le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint**

## **COMMISSIONS MUNICIPALES:**

- **Urbanisme (PLUI)**
  - Jérôme LORET – Pascal ANICA – Thierry ROYER
- **Eau et assainissement :**
  - Jérôme LORET – Sylvain CARMIGNAC
- **Voierie – Travaux – Entretien divers :**
  - Jérôme LORET - Thierry ROYER – Damien LALOYAUX
- **Finances – Budget**
  - Monique CAPPELLE – Françoise WALTER – Diana SELME
- **Château : travaux et mécénat**
  - Viviane FOURQUET – Gabrielle RAGOO – Pascal ANICA – Jérôme LORET
- **Impôts**
  - Monique CAPPELLE – Françoise WALTER – Diana SELME
- **Encadrement des employés municipaux**
  - Pascal ANICA – Michaël BRANCO
- **Ecole & Vie scolaire**
  - Michaël BRANCO - Gabrielle RAGOO
- **Comité des fêtes**
  - Viviane FOURQUET – Françoise WALTER – Pascal ANICA –  
Michaël BRANCO - Sylvain CARMIGNAC - Damien LALOYAUX - Jérôme  
LORET - Monique CAPPELLE – Diana SELME - Elodie CASSABOFF -  
Gabrielle RAGOO – Thierry ROYER ( les 12 conseillers)
- **Cimetière**
  - Viviane FOURQUET – Françoise WALTER – Pascal ANICA
- **Sécurité incendie électricité**
  - Michaël BRANCO - Sylvain CARMIGNAC - Damien LALOYAUX
- **Séniors**
  - Elodie CASSABOFF – Monique CAPPELLE – Diana SELME
- **Vie associative & Commerces & Artisanat**
  - Gabrielle RAGOO - Elodie CASSABOFF – Pascal ANICA
- **Jeunes**
  - Gabrielle RAGOO – Michaël BRANCO

**Le Conseil Municipal approuve les nominations des délégués mentionnés ci-dessus**

Point 9 : Questions diverses.

**Le Conseil prend acte qu'il n'y a pas de questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19h22

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres présents :

Signature des membres du Conseil pour les délibérations du n°20260301 à 20260318

Prénom et nom	PRESENCE	Absent excusé, pouvoir donné à :
Xavier ROSALIE	Présent	
Jean-Luc HENRY	Présent	
Catherine HARDOUIN	Présente	
Pascal ANICA	Présent	
Viviane FOURQUET	Présente	
Jérôme LORET	Présent	
Diana SELME	Présente	
Michaël BRANCO	Présent	
Françoise WALTER	Présente	
Thierry ROYER	Présent	
Monique CAPPELLE	Présente	
Sylvain CARMIGNAC	Présent	
Gabrielle RAGOO	Absente	Pouvoir donné à Diana SELME
Damien LALOYAUX	Présent	
Elodie CASSABOFF	Présente	